



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration

Le 11 Décembre 2021 de 12h30 à 13h30

En présentiel : Restaurant la petite étable – Le Plessis Tréville

A l'attention des membres du Conseil d'Administration à jour de cotisation

1- Membres du CA à jour de cotisation avec droit de vote (présents, représentés ou excusés)

- Jean-Raphael Sessa
- Jean-Claude Boeri
- Renzo Manfredi
- Michele Palomba
- Valérie Massé
- Roland Infantino
- Henri Petteni
- Joël Ricciarelli
- Laurence Molinari (Pouvoir – réunion municipale à Sainte-Geneviève- des bois)
- Alain Veyssiere (Pouvoir- raisons familiales graves)
- Georges Spido (absent, excusé sans pouvoir)

2- Membre du CA non à jour de cotisation sans droit de vote (non à jour de cotisation au moment de la convocation et de la réunion) – (article 14 des statuts du 9 Avril 2021)

- Franck Senninger

Soit huit personnes présentes et deux représentées sur onze membres du CA disposant d'un droit de vote.

A 12h30, Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sur convocation adressée par le Président le 4 Décembre 2021.

Rappel de l'Ordre Jour par le président :

Validation de la réorganisation du bureau dans le but de se conformer aux nouveaux statuts : Confirmation du rôle de secrétaire unique, remontée des postes de conciliateurs ou coordinateurs au niveau du Conseil d'Administration et rattachés au Président. Ne restent donc au bureau que à compter du 11/12/2021 :

- . 1 président (Jean-Raphael Sessa)
- . 2 vices présidents (Jean-Claude Boeri et Renzo Manfredi)
- . 1 secrétaire (Valérie Massé et son suppléant éventuel)
- . 1 trésorier (Joël Ricciarelli), son suppléant (Henri Petteni)

. Confirmation des conciliateurs Michel Palomba et Roland Infantino au niveau du Conseil d'Administration.

. Laurence Molinari est coordinatrice sur le monument entre le créateur de l'œuvre original Louis Molinari et l'équipe Cincinnatus en charge des aspects communication, collecte et réalisation de l'œuvre.

Le Président revient sur les évènements qui ont amené à reconstituer le bureau :

- 1- Erreur du Conseil d'avoir nommé un Secrétaire Général qui faisait doublon avec le Secrétaire dont le rôle juridique dans le milieu associatif est strictement identique. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité que ce rôle est factuellement rempli par le secrétaire élu en AG et CA du 12 Décembre 2020 à savoir Valérie Massé qui a les compétences administratives, juridiques, comptables les plus étendues et les plus éprouvées pour tenir correctement ce rôle.

Tous les membres présents valident le principe que les rôles au sein du bureau ne seront plus attribués pour « faire plaisir » mais bien en fonction des compétences de chacun dans l'intérêt de l'association et de son bon fonctionnement. Le Cercle s'est développé très rapidement, et se retrouve face à des obligations légales plus fortes. Le projet monument demande des compétences juridiques et financières que seule Valérie Massé détient à ce jour pour la partie administrative et que seul Jean-Claude Boeri détient pour la partie technique. Les fonctions doivent être aussi attribuées à ceux qui effectuent réellement les tâches et en portent la responsabilité.

- 2- Le Conseil d'Administration constate aussi la démission « de fait » de Franck Senninger depuis Mars 2021 de son mandat d'Administrateur par abandon de poste faisant suite au litige concernant le rôle doublon du Secrétaire Général comme évoqué ci-dessus :
 - Refus de renouer le dialogue avec les membres du Conseil d'Administration malgré de nombreux appels d'Henri Petteni ou des échanges avec Michel Palomba pour essayer de trouver une solution satisfaisante.
 - Refus de prendre le poste de Vice-Président qui lui était proposé en remplacement
 - Abandon de son rôle de responsable du groupe Sénèque sans préavis et sans prévenir les membres du groupe, ni le Président du Cercle qui a dû trouver une solution en urgence pour le remplacer.
 - Refus d'adresser la parole au Président du Cercle (qui a tenté de renouer le dialogue lors de salon du livre à la Queue en Brie)
 - Aucune réponse à tous les emails qui lui sont adressés par le bureau
 - Non-paiement de sa cotisation en 2021
 - Pas de présence ni pouvoir de représentation en AGO 2021, ni AGE 2021 ni aux réunions du CA en 2021 alors qu'il était informé par email

Cet abandon de mandat sera validé lors de la prochaine AGO 2022.

Les membres du bureau qui œuvrent activement pour l'Association souhaitent faire appliquer le règlement intérieur et les statuts pour les Administrateurs qui ne participent pas ou plus au développement de l'Association ni à ses évènements de manière récurrente ou qui ne soutiennent pas activement le Président du Cercle ou simplement pour perte de confiance. Les cas seront étudiés individuellement et les mandats retirés en AGO.

Être administrateur du Cercle Leonardo da Vinci ne donne aucun droit ni pouvoir... en revanche il y a un réel devoir d'engagement et d'investissement en temps et/ou financier pour celui qui s'est présenté et a été élu. Sans respect de cet engagement, le mandat pourra être considéré comme caduc et invalidé en assemblée sur demande du Conseil d'Administration avant l'échéance des 3 ans.

Introduction officielle de Marylise d'Antuono Martins au Conseil d'Administration.

Valérie Massé informe le Conseil d'Administration que Marylise d'Antuono Martins, n'a jamais pas été formellement validée comme 13^{ème} membre du Conseil d'Administration même si depuis sa validation en AGO DU 12/12/2020 comme membre du CA de réserve nous l'avons tenue informée de tout ce que faisait le CA et convoquée aux réunions.

Le Conseil d'Administration valide à la majorité l'entrée officielle de Marylise d'Antuono Martins au Conseil d'Administration à compter du 11/12/2021 en tant que 13^{ème} membre.

Un bref tour d'horizon est fait sur l'activité du Cercle.

Le Président et le Secrétaire informe le Conseil qu'une pause de minimum 15 jours/1 mois leur est nécessaire pour récupérer de la suractivité des derniers mois et pour traiter leurs affaires personnelles délaissées au profit de l'association. Les fêtes de Noël seront l'occasion de faire un break.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 13h.

Fait à La Queue en Brie, le 30/01/2022

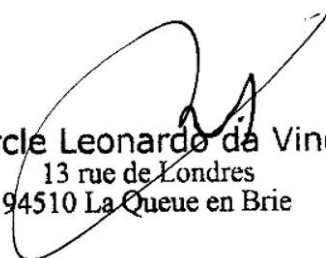
Jean-Raphael SESSA

Président



Valérie MASSE

Secrétaire



Cercle Leonardo da Vinci
13 rue de Londres
94510 La Queue en Brie